l’Agence régionale de santé Rhône-Alpes consacre 420 000 euros pour soutenir le **développement** des **systèmes d’information** afin de réduire la survenue d’ **événements indésirables**

Depuis quelques années, le constat est fait que les activités de soins peuvent générer certains événements nuisibles à la santé. On parle alors d’événements indésirables.
Ceux-ci peuvent concerner les infections contractées pendant le séjour – on parle alors d’infections nosocomiales – des erreurs de prescription médicamenteuse, des actes chirurgicaux inadaptés. Comme toute activité, le soin génère certains facteurs de risques.

Pendant longtemps, ces facteurs de risques n’étaient pas évoqués, pour ne pas effrayer les patients et ne pas culpabiliser les professionnels.

Aujourd’hui il est reconnu que la déclaration de ces événements, et l’analyse des causes de leur survenue, est le principal facteur d’amélioration de la sécurité des soins.

La mise en place d’un tel dispositif de déclaration et de traitement des événements indésirables suppose la mise en place de systèmes d’informations adaptés permettant de collecter les informations, de les faire circuler à l’intérieur de l’établissement, et entre établissements et de les tracer.

Aussi, l’Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes a lancé un appel à projets destiné à identifier, au niveau régional, les projets concourant à améliorer la gestion des risques associés aux soins et, par suite, à mieux maîtriser la sécurité du patient. L’ARS

Rhône-Alpes a décidé de prioriser les projets favorisant :
- les échanges inter-établissements
- une articulation claire entre les missions du coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins et du président de la commission médicale d’établissement (CME) ;
- une cohérence des démarches de l’institution (certification, diffusion d’indicateurs…) et des praticiens (actions de formation continue).